

#coronavirus Déconfinement : "Nous devons faire des choix basés sur des incertitudes" (Édouard Philippe)

Le déconfinement se fera très progressivement soulignent le Premier ministre, Édouard Philippe, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, lors d'une conférence de presse dimanche 19 avril 2020. Le port du masque obligatoire dans les transports en commun est à l'étude pour le 11 mai, tandis qu'à compter de cette date, le Premier ministre appelle à poursuivre le télétravail dans les entreprises où cela est possible. À partir du lundi 20 avril, les personnes âgées confinées dans les Ehpad pourront à nouveau recevoir des proches dans des "conditions extrêmement strictes".



Édouard Philippe fait le point sur la situation de l'épidémie de Covid-19 lors d'une conférence de presse le 19 avril 2020 | AEF

Situation économique, port du masque, réouverture des écoles, des entreprises, le Premier ministre, Édouard Philippe, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, ont fait, dimanche 19 avril 2020, un point presse très pédagogique, durant plus de deux heures, sur les perspectives de déconfinement, dont les modalités précises seront connues dans deux semaines.

Conséquences économiques : "Cette crise sanitaire qui n'est pas terminée va entraîner une crise économique. Cette crise-là, la crise économique, ne fait que commencer. Elle sera brutale", prévient le Premier ministre. "D'ores et déjà", ajoute-t-il, "il est acquis que l'impact de cette crise sanitaire sera la plus forte récession connue en France et dans le monde occidental depuis 1945."

Plus précisément, le Premier ministre rappelle les "projections" actuelles font état pour l'année 2020, d'une croissance "négative de l'ordre de moins 8 %". "Moins 8 % de croissance en 2020, cela veut dire que la richesse nationale va se contracter, qu'elle va diminuer de l'ordre de près de 10 %", précise-t-il. "C'est quelque chose de jamais vu, qui va avoir un impact considérable." "Au total", ajoute-t-il "c'est près de moins 36 % d'activités économiques pendant la période de confinement, une diminution dans l'industrie de l'ordre de 43 %, une diminution dans la construction de l'ordre de 88 %, et une quasi-cessation générale d'activité dans la restauration, les cafés, dans les hôtels pour la plus grande majorité d'entre eux." Un "choc économique" qui, pour Édouard Philippe, nécessitera à la fin du confinement un plan de relance national et européen pour "faire repartir la machine, ce qui sera indispensable".

Masques : "Nous allons dès cette semaine déstocker 5 millions de masques supplémentaires", "à destination d'un certain nombre de professionnels de santé : les ambulanciers, les préparateurs en pharmacie, les sages-femmes, les techniciens de laboratoire, les aides à domicile, les manipulateurs radio", annonce le ministre de la Santé Olivier Véran. Concernant les masques "grand public", le Premier ministre annonce de son côté qu'ils pourraient être obligatoires dans les transports publics au moment du déconfinement. "Les transports ont été réduits à 10 % de ce qu'ils sont normalement", indique-t-il. "Dès lors que nous allons procéder progressivement au déconfinement", "les transports sont un des cas où le port du masque pourra être obligatoire à compter du 11 mai. Nous sommes en train d'étudier les conditions dans lesquelles cela peut être mis en œuvre".

Situation des Ehpad : "Nous avons été amenés à demander le confinement de personnes âgées en Ehpad et parfois même le confinement en chambre", rappelle le ministre de la Santé Olivier Véran. "Nous avons été obligés d'interdire tout droit de visite auprès des personnes âgées dans les Ehpad." Le confinement devant durer jusqu'au 11 mai, le ministre annonce "des recommandations nouvelles qui permettront", à partir de lundi 20 avril 2020, "d'organiser dans les territoires, sous la responsabilité des directions d'établissements, un droit de visite pour les familles en direction de leurs aînés fragiles admis en Ehpad". "Ce sera à la demande du résident", précise-t-il, et "ce sera dans des conditions extrêmement limitées. Pas plus de deux personnes de la famille, pas tout le monde en même temps, il y aura maintien de l'impossibilité d'aller toucher, d'être en contact physique."

Situation médicale : "Le confinement ne doit pas être synonyme de renoncement aux soins", souligne le ministre de la Santé. "Les consultations baissent. 60 % de moins pour les consultations en médecine spécialisée d'organes, 40 % de moins pour les consultations en médecine générale", annonce-t-il. "C'est une situation qui doit nous inquiéter". Le ministre rappelle que les déplacements pour raisons médicales sont autorisés. "Faites vous soigner", lance-t-il, appelant également les médecins à prendre contact avec leurs patients "porteurs de maladies chroniques lorsque vous n'avez pas de nouvelles".

Déconfinement : À ce terme de déconfinement, le Premier ministre préfère celui de "phase suivante, car le déconfinement, ce n'est pas le retour à la situation qui prévalait avant, ce n'est pas le retour à une vie totalement normale".

Soulignant que le déconfinement progressif doit permettre de ne pas saturer à nouveau les hôpitaux comme au début de la crise et de limiter la circulation du virus", Édouard Philippe explique qu'il va falloir "apprendre à vivre avec le virus. Parce que nous constatons qu'aujourd'hui la population n'est pas immunisée." "Les modèles qui sont en train d'être travaillés évaluent entre 2 à 6 millions le nombre de nos concitoyens qui sont rentrés en contact avec le virus. On est très loin de ce qu'on appelle parfois l'immunité de masse ou l'immunité populationnelle", précise-t-il. Répondant à une question sur le fait de savoir si une personne immunisée peut ou non attraper la maladie une deuxième fois, le Premier ministre rappelle les incertitudes du corps médical sur ce sujet. "Nous devons faire des choix basés sur des incertitudes", dit-il.

Isolement des personnes testées positives. Le gouvernement mise sur les tests virologiques vis-à-vis de toutes les personnes présentant des symptômes, et prévoit d'être en capacité de faire 500 000 tests par semaine le 11 mai rappelle Olivier Véran. Les personnes positives devront être isolées pendant quatorze jours. Et cet isolement pourrait concerner des familles entières. "Un confinement à domicile fera forcément peser sur vous et ceux qui vivent avec vous des obligations assez strictes", c'est-à-dire un "confinement chez vous avec l'ensemble des membres du foyer". D'où la deuxième possibilité offerte d'un isolement "dans un lieu qui n'est pas votre domicile, qui pourra être un hôtel mis à votre disposition", ajoute-t-il.

Personnes vulnérables. Les personnes âgées, les personnes ayant des maladies chroniques, n'auront pas l'obligation de rester confinées après le 11 mai. "Nous allons faire appel à la responsabilisation individuelle de chacun", annonce Olivier Véran. Et "nous allons multiplier les messages de prévention en direction des publics fragiles".

Entreprises : Les entreprises ne rouvriront pas toutes en même temps, et le Premier ministre annonce que "les gestes barrières et la distanciation sociale, doivent passer d'abord, lorsque cela est possible, par le maintien du télétravail." "Beaucoup de nos concitoyens se sont mis au télétravail, beaucoup peuvent le faire, beaucoup ont pu profiter de cette possibilité. Il va falloir faire en sorte que ce télétravail se poursuive dans toute la mesure du possible. Et lorsque cela n'est pas possible, alors il va falloir que les règles d'organisation de l'entreprise respectent ces mesures barrière et cette distanciation sociale."

Écoles : "Les écoles n'ouvriront pas partout le 11 mai et ne fonctionneront pas partout dans les conditions dans lesquelles elles fonctionnaient avant les mesures de confinement", rappelle Édouard Philippe. La priorité du gouvernement concernera donc les élèves avec lesquels les enseignants ont perdu le contact, ceux qui n'ont pas les moyens des cours en ligne ou de récupérer des devoirs à distance. "Un certain nombre d'élèves, pour des raisons liées à l'inégalité territoriale, l'inégalité sociale, se retrouvent dans une situation où le lien avec l'école est rompu", dit-il. "Ce n'est pas un petit nombre d'élèves. C'est une proportion de l'ordre de 5 à 10 % nous disent les professeurs, mais qui peut être beaucoup plus importante dans certains territoires ou dans certains quartiers qui se trouvent privés de tout contact avec l'école. Cette situation présente pour la Nation un grave danger. Et nous devons donc faire en sorte que ceux qui voient le lien avec l'école se distendent le plus, puissent reprendre le chemin de l'école dans des conditions sanitaires respectées."

Élections municipales : La décision sur la date du deuxième tour des élections municipales sera prise le 23 mai. "Le 23 mai", déclare Édouard Philippe. "Nous dirons si le deuxième tour des élections municipales peut se tenir à la fin du mois de juin. Aujourd'hui, je ne le sais pas. Le 23 mai, collectivement, nous saurons prendre cette décision. Là, de deux choses l'une : soit elles peuvent se tenir à la fin du mois de juin, soit elles ne le peuvent pas et nous devons collectivement, avec le Parlement, trouver les nouvelles modalités d'organisation de ces élections. Par définition après les vacances d'été. On ne va pas organiser le deuxième tour des élections le 15 août".

EMPLOI - MARCHÉ DU TRAVAIL | ENTREPRISES | POUVOIRS PUBLICS | ENTREPRISES | POUVOIRS PUBLICS

CONTACTER LE JOURNALISTE | SUIVRE CE SUJET | @AEFSOCIAL_RH

Ehpad
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

À LIRE AUSSI

<p>PROTECTION SOCIALE</p>  <p>Déconfinement, masques, tests, médicaments : Édouard Philippe explique la stratégie du gouvernement (Assemblée)</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>	<p>PROTECTION SOCIALE</p>  <p>Édouard Philippe et Olivier Véran défendent la politique gouvernementale pour lutter contre la crise sanitaire</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>	<p>VILLE INTELLIGENTE</p>  <p>Le confinement est prolongé jusqu'au 15 avril (Édouard Philippe)</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>
<p>FORMATION PROFESSIONNELLE</p>  <p>Le ministère du Travail met en place un "certificat de réalisation des actions de formation"</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>	<p>FORMATION PROFESSIONNELLE</p>  <p>Les organisations syndicales veulent trouver une solution sur la prévoyance en cas d'activité partielle</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>	<p>FORMATION PROFESSIONNELLE</p>  <p>Doté d'environ 2 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, le 2e PLFR 2020 est adopté par l'Assemblée nationale</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>

À DÉCOUVRIR

<p>Covid-19 : des syndicats de l'inspection du travail saisissent le BIT pour dénoncer des atteintes à leur indépendance</p> <p>Les syndicats CGT, CNT, FSU et Sud du ministère du Travail annoncent le 16 avril 2020 avoir saisi le Bureau international du travail d'une plainte pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme des atteintes à leur indépendance garantie par la convention</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>	<p>RESSOURCES HUMAINES</p>  <p>Le gouvernement prévoit le basculement de certains arrêts de travail vers le chômage partiel à partir du 1er mai 2020</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>	<p>SÉCURITÉ PRIVÉE</p>  <p>Les organismes de formation en sécurité appellent au développement de la formation à distance</p> <p>👉 LIRE LA SUITE</p>
---	---	--